

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013

Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Lê Chinh AVENA	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Jean-Yves PIAN	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain LINGER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Franck MELOTTE	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Louis LAURENT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Roland PONSAA	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Michel ROTGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Jean DUBUET
M. Dominique GRIMPRET	M. François NOWOTNY	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

#### Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jean-Patrick MASSON	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Joël MEKHANTAR	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Hélène ROY	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
Mme Michèle CHALLAUX	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - DIJON HABITAT :  
acquisition-amélioration de 5 logements PLS 66 avenue du Lac à Dijon**

Par délibération en date du 21 avril 2011, la Communauté d'agglomération avait accordé à DIJON HABITAT sa garantie financière sur l'emprunt intervenant dans le plan de financement de l'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs situés 66 avenue du Lac à Dijon

L'offre de prêt ayant évolué depuis cette décision, DIJON HABITAT sollicite auprès du Grand Dijon une nouvelle décision de garantie à hauteur de 100% du montant d'un prêt « PLS travaux » de 300 000 € d'une durée de 42 ans dont 2 ans d'anticipation maximum, représentant 64 % du coût prévisionnel d'opération (467 995 €).

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'accorder** à DIJON HABITAT la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt « PLS Travaux » d'un montant total de 300 000 €, à contracter auprès du Crédit Foncier pour le financement de l'acquisition-amélioration de 4 logements sis 66 avenue du lac à Dijon et dont les caractéristiques principales sont annexées à la présente délibération ;
- **de dire** que cette décision se substitue à la délibération prise le 21 avril 2011 ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande du Crédit Foncier, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêt correspondants qui seront établis avec DIJON HABITAT et le Crédit Foncier.

PLS N° 0017075

<b>Type de prêt</b> PLS	
<b>Montant du prêt</b>	300 000 €
<b>Durée</b>	42 ans dont 2 ans d'anticipation maximum
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Taux de progressivité de départ</b>	0 %
<b>Calcul et révision des Charges</b>	Amortissement progressif fixé ne varier sur la base du taux de départ. Charges variables en fonction de la variation du livret A. Durée d'amortissement fixe.
<b>Taux proposé</b>	Taux annuel : <b>3,32 %</b> (sur la base du taux de rémunération du Livret A en vigueur de 2,25%. Ce taux est susceptible d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du livret A.)
<b>Garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Caution solidaire à 100 % de Communauté d'agglomération du Grand Dijon.</li></ul>
<b>Conditions particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Frais de dossier globaux : 1 090 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Frais de dossier de 0,15 % avec un minimum de 1000 €: <b>1 000 €</b></li><li>- Commission CDC de 0,03% : <b>90 €</b></li></ul></li><li>• Indemnité de remboursement anticipé égale à 3%, calculé sur les sommes remboursées par anticipation avec perception de frais de gestion correspondant à 1% du CRD avant remboursement (minimum 800€, maximum 3000 €).</li><li>• <b>Date de signature du contrat, au plus tôt janvier 2013</b></li></ul>